

# Bon de commande visite de classement de meublé

## **Identification du propriétaire**

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## **Identification du logement meublé**

Nom du meublé \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone du meublé \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

**Nom du mandataire** (le cas échéant) \_\_\_\_\_

Coordonnées téléphoniques du mandataire \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## **Nature de la demande**

Classement actuel :

Non classé  Etoiles

Classement demandé :

Etoiles

Capacité demandée (en nombre de personnes) : \_\_\_\_\_

## **Description du logement meublé**

Superficie totale du meublé  Nombre de pièces d'habitation : \_\_\_\_\_

Type de logement meublé :  appartement  studio  villa  autre \_\_\_\_\_

Mis en location toute l'année  oui  non

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ € à l'ordre du CDT des Landes.

Date \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire

## **Partie réservée à l'office de tourisme**

Date et heure du rendez-vous proposé : \_\_\_\_\_

Visite effectuée par \_\_\_\_\_



**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES LANDES**

4 avenue Aristide Briand - BP 407 - 40012 MONT-DE-MARSAN cedex

Tél : 05 58 06 89 89 - e-mail : [contact@cdt40.com](mailto:contact@cdt40.com) - [www.tourismelandes.com](http://www.tourismelandes.com)

Organisme agréé pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme

# Bon de commande visite de classement de meublé

**Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2015  
pour toute visite effectuée avant le 31 décembre 2015**

## Informations générales

**La prestation** comprend la visite d'un meublé en vue de l'obtention de son classement en étoile, le traitement administratif du dossier en vertu des réglementations en vigueur, la délivrance de la Décision de Classement.

**La durée de la visite** est estimée à 1h par structure.

**Le coût de la prestation** est de 150 € TTC.

Droit d'accès et de rectification des informations nominatives concernant le propriétaire : celui-ci a 15 jours pour signifier son désaccord.

## Les modalités de réclamations

En cas de désaccord avec le résultat de la visite de contrôle, le propriétaire ou son mandataire peut le signifier dans ce document. Il peut également porter réclamation dans un délai de 15 jours dès réception du dossier complet de classement. La date de la décision de classement déclenchant le délai légal de 15 jours pour porter réclamation.

Toute réclamation doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au CDT des Landes. Elle doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé, la date de la visite et le motif précis de la réclamation.

Le CDT des Landes s'engage à ne pas formaliser la proposition de classement avant la constatation de l'absence de recours pendant ce délai de 15 jours.

## La confidentialité des données

Le CDT des Landes s'engage à la confidentialité des données concernant les informations recueillies au cours de la visite hormis celles nécessaires au classement.

NB : le classement du meublé de tourisme est indépendant de toute autre démarche commerciale.

## Les droits de propriétés

Le CDT des Landes préserve les droits de propriété des propriétaires.

## Validation

Classement obtenu à l'issue de la visite  
Pour une capacité de \_ \_ \_ \_ pers.

J'accepte l'avis de classement mentionné ci-dessus :

Oui

Non

Je souhaite recevoir le rapport de visite par :

Courrier

Mail

Signature du demandeur

Signature de l'agent du CDT



**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES LANDES**

4 avenue Aristide Briand - BP 407 - 40012 MONT-DE-MARSAN cedex

Tél : 05 58 06 89 89 - e-mail : [contact@cdt40.com](mailto:contact@cdt40.com) - [www.tourismelandes.com](http://www.tourismelandes.com)

Organisme agréé pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme